



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

Article 1 : LES INSCRIPTIONS

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 1^{er} MAI 2023

Il est procédé dès maintenant à des préinscriptions par E.mail auprès du COMITE DES FÊTES à l'adresse suivante : cdmarignylesusages@orange.fr

Le nombre d'équipages sera limité à 40.

- Dans ce mail de préinscription, l'équipage devra fournir le nom, prénom et âge du responsable de l'équipage (4 pers.maxi).
- Une adresse mail de contact. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement d'ordre technique complémentaire concernant la fabrication de votre caisse.
- Un ou plusieurs N° de téléphone.

Nous pourrions vous contacter pour prendre connaissance de l'avancement de votre construction.

L'inscription ne sera effective qu'à réception des documents demandés ci-dessous :

- Les attestations d'assurance responsabilité civile de **tout l'équipage**.
- Deux photos ou croquis de la caisse à savon.
- Éventuellement une photo des costumes.
- Le dit règlement paraphé, signé et daté.
- La ou les autorisations parentales remplies pour les mineurs.

Le règlement de l'inscription de l'équipage d'un montant de 40 € par voiture sera validé le jour de la manifestation.

Un numéro sera fourni à l'équipage qui devra le coller sur le véhicule de manière à être visible de tous.

- *Les participants autorisent le Comité des fêtes à utiliser les photos prises pendant cette journée à des fins non commerciales.*

Vous pouvez nous contacter : 06 71 82 31 87 ou 06 89 90 17 36



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

Article 2 : HOMOLOGATION

- Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement pourront participer à la descente.
- Une homologation des caisses à savon sera faite par les organisateurs, validée par des vérifications techniques avant le départ selon les critères suivants.
- Aucun équipement ou objet ne pourra être ajouté après ces vérifications techniques.
- Les constructions qui ne seront pas jugées fiables (présentant des risques pour l'équipage) et sécuritaires seront refusées.
- Si des modifications nécessaires sont faites suite aux vérifications techniques de nouvelles vérifications seront faites **DANS LA MESURE DU TEMPS DISPONIBLE RESTANT AUX COMMISSAIRES AVANT LA DESCENTE.**

Les organisateurs sont seuls décisionnaires et se réservent le droit de :

- Exclure immédiatement tout pilote et/ou équipier qui s'élancerait dans la descente sans leur autorisation .
- Exclure tout pilote et/ou équipier qui ne respecterait pas l'esprit de la manifestation.
Cette manifestation n'est pas une compétition.
- Disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable au fur et à mesure du déroulement des manches.
- L'équipage est de 1 ou 2 passagers maximum par caisse durant la descente.
- Ils devront être en mesure de s'extraire rapidement du véhicule à l'arrivée ou en cas d'accident.

Article 3 : LA VOITURE

- La caisse à savon est de fabrication artisanale.
- Son châssis est métallique.
- C'est un véhicule sans moteur ni pédales. Seule la gravité lui permettra de réaliser le parcours totalement.
- Les contraintes sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants
- Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse ne présente pas de danger pour les pilotes/copilotes, pousseurs et spectateurs : châssis rigide, plancher plein,
- protections frontales et latérales obligatoires. Les arêtes vives seront protégées par une garniture caoutchouc ou plastique. Pas d'objet dur saillant.
- Chaque élément de la caisse devra être bien fixé.
- Elle possède 3 ou 4 roues, un système de direction commandé par un volant.(guidons et volants coupés interdits)

LA VOITURE : SUITE



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

- Elle possède un système de freinage sur deux roues minimum.
Il peut être de forme sabot sur pneus, freins de vélo, à disque ou à tambour.
- Lors de son utilisation, la caisse à savon ne devra pas dévier de sa trajectoire initiale (équilibrage et répartition de la force de freinage).

Ses dimensions :

- Longueur maximum : 3,00 m (avec l'habillage de décoration).
- largeur maximum : 1,50 m
- Poids maximum : 130 kg maximum
- Hauteur maximum : 2,00 m afin de limiter les risques de déséquilibre, mais de laisser libre cours à la décoration.
- Garde au sol : entre 5 et 30 cm afin de limiter les risques de déséquilibre.

Ses sièges :

- Pilote et copilote (si présent) doivent être assis au plus près du châssis.
- Pour la protection des jambes, la caisse à savon est équipée d'un plancher fermé.
- Un dossier est obligatoire sur les monoplaces, un dossier pour le passager arrière pour les biplaces. Pas de dossier avant sur les biplaces.

Ses roues :

C'est un des éléments les plus importants de la construction.
Elles devront être de bonne qualité, de préférence gonflables.
Des roues de grande taille sont conseillées.

Sécurité avant tout :

Les matériaux utilisés ne devront pas présenter de danger pour l'équipage ni pour le public. (Mousse, carton... pour la décoration). Le bois peut présenter un danger s'il casse lors d'un choc.

Remorquage :

- Chaque véhicule sera équipé d'anneaux de remorquage avant et arrière.
- Il s'agira d'anneaux de 2,5 cm de diamètre intérieur. Ces anneaux sont soudés ou boulonnés.
- Une corde solide d'une longueur de 2,00 m équipée d'un mousqueton à chaque extrémité accompagnera le véhicule. Elle servira à la remontée en procession tractée vers le point de départ.



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

Article 4 : L'ÉQUIPAGE

- Il se composera de 4 personnes MAXIMUM (pilotes, copilotes, mécaniciens / pousseurs)
- L'âge minimum est de 13 ans muni d'une autorisation parentale signée.
- 8 ans en copilote avec un adulte pilote sur biplace (autorisation parentale signée obligatoire).
- Les mineurs sont placés sous la responsabilité du ou des adultes qui les accompagnent dans l'équipage.

Équipements :

- Casque OBLIGATOIRE : casque de moto recommandé, de ski, de roller ou de VTT tolérés.
- Gants fermés OBLIGATOIRES : genre gants de moto ou de ski (en tissu, laine ou mitaines INTERDITS).
- Pantalon OBLIGATOIRE.
- Haut à manches longues OBLIGATOIRE.
- Chaussures fermées et attachées OBLIGATOIRES.
- Il est fortement conseillé d'adjoindre des protections complémentaires telles que coudières, genouillères etc.

ATTENTION : les équipements de sécurité seront portés par l'équipage pendant la descente ET la remontée.

- Les publicités sont autorisées sur les caisses à savon.
- Les signes religieux, politiques ou à caractère raciste, d'alcool et de tabac sont interdits.
- Les caisses à savon portent un nom.
- Un déguisement « adapté » aux équipements de sécurité amènera un côté ludique à la manifestation et permettra de gagner des points pour le classement.

Article 5 : LA DESCENTE

- Les participants s'élancent uniquement avec l'accord des organisateurs, un par un, sur une piste d'environ 650 mètres.
- Une poussée par une ou deux personnes sera effectuée sur la rampe de départ uniquement.
- La descente se déroulera en 3 manches.



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

LA DESCENTE : SUITE

- Les résultats des trois manches seront additionnés pour le classement de la « Meilleure descente ».
- L'équipage décidera si la caisse à savon le permet techniquement et si les effectifs le permettent de faire la ou les descentes en SOLO ou DUO.
- Un classement sera établi en fonction du vote du jury sur l'esthétique, l'originalité et la mise en scène avant le 1^{er} départ et pendant la première descente et des 3 meilleures descentes.

Article 6 : PRIX DÉCERNÉS :

- Originalité du véhicule et décoration
- Meilleur déguisement et mise en scène
- Meilleure Descente

Article 7 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Durant toute la durée de la manifestation, le pilote ou la personne civilement responsable de celui-ci sera responsable de :

- Tout dommage causé à un tiers par lui même ou quelque membre de son équipe, et résultant de sa participation à cette activité.
- Tout dommage causé à son véhicule ou à un membre de son équipe (pilote, équipier, accompagnateur pour les mineurs).
- La décision de participer et du respect des règles élémentaires de sécurité et de prudence, notamment la vitesse adaptée aux différentes difficultés du parcours.
- L'organisation ne peut être tenue responsable de tout dommage tant corporel que matériel subi par les participants pendant la manifestation.

Tenant compte des points précédents, les participants prendront soin de vérifier s'ils disposent des couvertures d'assurance nécessaires et au besoin souscriront les contrats adéquats.



Philippe Beaumont,
Maire de Marigny les usages



**BULLETIN
D'INSCRIPTION**



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

La manifestation se déroulera le dimanche 11 juin 2023 à partir de 9h00 (vérifications techniques des caisses à savon).

Pour valider votre inscription, vous devez retourner ce dossier entier paraphé, signé et daté (7 pages) à « Comité des fêtes » Comité des fêtes, 140 rue de Lugère 45760 Marigny les Usages ou par internet à « cdfmarignylesusages@orange.fr »

NOM de la Caisse à savon :

Participant 1 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E mail :@.....

Participant 2 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E mail :@.....

Participant 3 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E mail :@.....

Participant 4 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E mail :@.....

INSCRIPTION à REMETTRE AU PLUS TARD le 1^{ER} MAI 2023



Comité des Fêtes de Marigny les Usages

Règlement technique « Descente de caisses à Savon »

PARTICIPANTS MINEURS

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Une autorisation par enfant

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Père ou mère de :

Faisant partie de l'équipage de la caisse à savon nommée :

Adresse :

.....

Téléphone :

E mail :

Autorise mon enfant.....à participer à la
course de caisses à savon organisée par le comité des fêtes de Marigny les
Usages le dimanche 11 juin 2023.

Mon enfant sera sous mon entière responsabilité

Fait à :

Le :

Signature